

U RISCAMUNINCU

Bulletin municipal de liaison de la Commune de Valle di Rustinu

20235 Valle di Rustinu

Tél: 04 95 38 70 54

mairie-valledirostino@wanadoo.fr

http://www.valledirostino.com



Directeur de la publication : Christian MORACCHINI
 Rédaction et conception : Ours-Jean CAPOROSI
 Comité de rédaction : Pierre-François FERRANDI,
 Claude LE GOFF et Michel NOVELLINI



Aux Lecteurs,

A toutes les erreurs accordez l'indulgence.
 Il n'est de gros vaisseau qui à la mer ne danse,
 Ni de pensée qui ne varie,
 Ni de sage au monde qui ne faillit.

Antone Petru Filippini
 (Storia di Corsica, 1594)

le mot du maire

Mesdames, Messieurs les Administré(e)s,
 Cari Amichi,

Voilà maintenant un peu plus d'un an que
 vous nous avez accordé votre confiance.

Avec tout le Conseil Municipal, nous nous
 sommes efforcés de faire aboutir nos différents
 projets, malgré un contexte très difficile dû à la
 crise sanitaire, certains dossiers étant beaucoup plus
 longs à finaliser en cette période de COVID19.
 Malgré tout, soyez en sûrs, nous allons aborder ce
 second semestre de l'année 2021 avec beaucoup
 d'enthousiasme et de motivation.

Une nouvelle Collectivité de Corse a été élue.
 Nous souhaitons qu'elle soit à notre écoute et à nos
 côtés, comme le fût souvent la précédente.

En ce début d'été, et après une période de
 vaccination intensive (avec la participation des
 communes du Rustinu), nous allons, je l'espère,
 profiter enfin d'un répit bien mérité, qui nous fera
 le plus grand bien !

Cari Amichi, je vous souhaite de passer un
 très bel été dans votre commune, et surtout, prenez
 soin de vous et de vos proches.

Christian Moracchini



Texte de **Josée MAMBRINI** dé-
 dié à toutes les Mamans:

O MÀ !

O MÀ ! Hè a prima parolla
 Ch'un ciucciarellu molla
 Nanzu di marchjà

O MÀ ! Ti dice u zitellu
 Da u so biculellu
 A u discità

O MÀ ! Ti chjama u figliolu
 Ellu si sente solu
 Chi luntanu sta

O MÀ ! Si lagna pianu pianu
 Basgenduti a manu
 L'urfagnu à u staccà

O MÀ ! Sai, cume un fiore
 Cresci in u mio core
 Ti sentu sbuccià

O MÀ ! E u to soffiu corre
 Ci ricopre d'amore
 Senza mai piantà

O MÀ ! U toiu u ritratu
 In pettu, l'aghju piattu
 Pe' sempre O MÀ!

dans ce numéro:

le mot du maire	1
activité municipale	2 et 3
actualités en images	4
les conseils municipaux	5 et 6
élections territoriales	6
projet Moltifaù	6
à connaître	7
pas d'accord ! (la REOM)	8
libre opinion	8 et 9
déconnectons un peu	10
un p'tit coin de paradis	11
anniversaire	11
peines et Joies	12
informations utiles	12



activité municipale

DECHETS

Le 9 Janvier, à Francardu, à l'initiative du SYVADEC et de la CCPP, a eu lieu une réunion d'information à l'attention des élus sur le projet du centre d'enfouissement des déchets de Moltifaù (voir page 6).

RENOVATION ENERGETIQUE (Plan de relance)

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, le remplacement des portes d'entrée de 3 villas communales, ainsi que celui de toutes les menuiseries des appartements de l'ancienne mairie (portes et fenêtres) est en projet (des devis ont été demandés).

EAU POTABLE

Première réunion en mairie, le 22 Janvier, avec le bureau d'études concerné et l'entreprise retenue, concernant le dossier du réservoir d'eau potable de Via Nova. Les travaux devraient débuter durant cet été. En outre, un projet de traitement galvanique pour l'élimination du calcaire est à l'étude pour tous les réservoirs de la commune. Le dossier en cours de l'assainissement de la commune a également été abordé avec le bureau d'études.

CONSEIL MUNICIPAL

Un conseil municipal s'est tenu le 20 Février. A l'ordre du jour: Echanges sur les projets en cours et à venir, préparation du Budget Primitif 2021, motion concernant la désinscription de Messieurs Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI du répertoire des Détenus Particulièrement Surveillés (DPS) et questions diverses. (Voir le compte-rendu page 5).

VOIRIE

En ce mois de Janvier, devant les premières offensives du général Hiver, les employés communaux ont procédé au salage de la route communale de Casa Pitti (1200 mètres).

DIVAGATION ANIMALE

Comme le recommande la DDTM, le maire a pris un arrêté demandant à l'Administration préfectorale l'abattage de bovins non identifiés et sans gardiens, errant sur la commune le long ou sur la RT20, et représentant un danger grave et immédiat pour la sécurité des personnes et des biens.

INCENDIES

Le premier incendie de l'année s'est produit au début du mois de mars sur la commune (sans trop de dommages heureusement). Ainsi que l'avait décidé la municipalité précédente, la ligne de conduite de déposer systématiquement plainte contre X pour toute mise à feu criminelle sur la commune sera reconduite.

DEBROUSSAILLAGE

La municipalité a envoyé un courrier aux administrés concernés afin de leur rappeler que le débroussaillage autour des habitations est une précaution élémentaire et nécessaire pour se prémunir des incendies. Débroussailler est une obligation réglementaire définie par le code forestier à laquelle chaque citoyen concerné doit se soumettre. Le débroussaillage aurait dû être réalisé et terminé avant le 30 Juin. (article L 321-5-3 du code forestier)

CARTE COMMUNALE

Une réunion sur la carte communale s'est tenue en mairie, le 26 février, en présence de deux responsables de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Malgré toutes les difficultés administratives (voir U Riscamunincu n°13), le document semble être en bonne voie de finalisation, bien qu'il lui reste encore quelques épreuves à surmonter ! Une enquête publique clôturera ce parcours. Une fois validée, la carte communale soulèvera probablement quelques incompréhensions et mécontentements, que la bonne foi et la bonne volonté des uns et des autres tenteront de dissiper.

SACS DE TRI SELECTIF

A l'initiative de la CCPP, des sacs de tri sélectif ont été distribués à chaque foyer de la commune: un jaune pour les emballages divers, un bleu pour les journaux et un vert pour les verres. Ainsi, chacun pourra désormais effectuer plus facilement son tri sélectif.

SOUTIEN

Le Conseil municipal a apporté son total soutien et affirmé sa solidarité à Ange Moracchini, dont l'entreprise AME a été une nouvelle fois touchée, le 22 mars, par un incendie d'origine probablement criminelle.

CONSEIL MUNICIPAL

Un conseil municipal s'est tenu le 20 Mars. A l'ordre du jour: Modification des statuts du SIVU de la Poste, demande de financement pour la rénovation énergétique des logements communaux, demande de financements (par le Fond de Solidarité Rurale) pour l'enrobé de la route inférieure du cimetière, l'enrobé du chemin communal de Grate (accès au réservoir), l'enrobé du chemin communal du lieu-dit U Campitellu, la mise en état du bassin d'arrosage de Grate, l'installation de barrières en bois et de rampes à Valle (Pughjalina et Casone), l'installation d'une rampe centrale à l'église Saint-Michel, le mur de U Pianu à Grate, et, enfin, questions diverses. (Voir le compte-rendu page 5)

FIBRE OPTIQUE

Vu la déplorable qualité du réseau internet, un courrier a été adressé au Président de l'Exécutif de la CdC, en vue d'accélérer l'arrivée de la fibre optique sur la commune.

PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)

Le 20 Janvier, à Francardu, s'est tenue une réunion de présentation de l'étude hydrologique et hydraulique sur le bassin versant des cours d'eau situés entre le sud de Bastia et le Golu. La révision des Plans de Prévention du Risque Inondation a également été présentée.

ECLAIRAGE PUBLIC

Après Campu Rossu et Via Nova, c'est Valle qui est équipé d'un éclairage par LED. 43 points lumineux ont ainsi été installés. Les trois autres hameaux seront équipés prochainement. De plus, un point lumineux, alimenté par énergie solaire, a été installé au lieu-dit Campitellu. (voir photo page 4).

DIRECCTE

Rencontre, le 10 Mars, avec une responsable de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, sur la possibilité d'insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

PATRIMOINE

Une étude de faisabilité ainsi qu'un devis ont été demandés pour réhabiliter le Moulin de l'Verdi. Dans cette optique une visite sur le site a été effectuée le 18 Février en présence d'un spécialiste en la matière. Un devis a ainsi été proposé; le financement de ce projet est désormais à l'étude.

SECURITE

Suite à un départ de feu accidentel dans l'un des appartements, un extincteur a été installé dans l'ancienne mairie.

RD615

120 mètres de barrières ont été posés le long de la RD615, augmentant ainsi les zones de sécurité.

COVID19

La mairie de Bisinchi a mis à disposition sa salle des fêtes et ses moyens logistiques afin de vacciner les personnes à risques (ayant plus de 75 ans ou souffrant de comorbidité), résidant sur les communes de Campile, Ortiporiu, Crucichija, Castellu di Rustinu, Penta Acquatella et Valle di Rustinu. Celles-ci ont recensé leurs habitants répondant aux critères définis par l'ARS. La première journée de vaccination (avec le vaccin Pfiser) a eu lieu le 13 Mars où 91 personnes (dont 14 de Valle di Rustinu) ont été vaccinées. Une deuxième a eu lieu le 10 Avril, avec la seconde injection pour les uns, et une première injection pour les autres, âgés entre 70 et 75 ans ou à risques. Au final, ce sont près de 400 personnes qui ont été vaccinées, dont une quarantaine sur la commune.

activité municipale (suite)

TRESORERIE de MERUSAGLIA

Une manifestation rassemblant une centaine de personnes (élus, représentants syndicaux, commerçants, habitants), avec la tenue d'un barrage filtrant, s'est tenue le 2 Avril à Ponte Leccia pour s'opposer à la fermeture de la trésorerie de Merusaglia-Niolu d'ici l'année prochaine (elle serait transférée sur L'Isula). La commune était représentée par le Maire et ses deux adjoints (voir photo page 4).

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal consacré au budget de la commune s'est tenu le 17 avril (voir page 5).

HANGAR TECHNIQUE

Le rideau métallique roulant du hangar municipal est désormais automatisé grâce à l'installation d'un moteur électrique, et ce, pour le plus grand bonheur des employés communaux !

CCPP: REOM. (suite et pas fin ?)

Le conseil communautaire, le 8 Avril, a voté dans la douleur la nouvelle redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Après d'âpres discussions, c'est l'augmentation de 50 € qui a été retenue, ce qui portera, à partir de cette année, la redevance à 165 € pour notre commune. Une majorité de 26 délégués a voté pour cette augmentation (à suivre...)

SERVICE DES ROUTES

La commune (ainsi que Castellu di Rustinu et Bisinchi) dépend désormais du service des routes de Bastia Cap Golo (au lieu de Corte auparavant). Une prise de contact entre les responsables et les élus des 3 communes a eu lieu le 7 avril en mairie de Castellu di Rustinu. Le 13 avril, un état des lieux sur les problèmes routiers spécifiques à la commune a été effectué par le maire, ses adjoints et les fonctionnaires. Une liste (non exhaustive) des travaux à réaliser sur la RD615 a été établie : élagage des portions de route le nécessitant, pose d'une barrière de sécurité sous l'église Saint-Michel, bétonnage des fossés aux lieux-dits « Osuru », réfection des bas-côtés aux lieux-dits « Macinaghju » et « Muratoghju », réparation d'un affaissement sous le virage de « Pantanetti », canalisation de l'eau pluviale au lieu dit « I Pentu », réparation de l'aqueduc du « Chjarasgiellu » à Terlaghja, remise en place de panneaux de signalisation, mise en place d'un compteur de véhicules (afin de requalifier la route) après le passage à niveau de la RT20, et enfin, sur la RD15, suppression des trous au lieu dit « Vergalu ».

PATRIMOINE

Un architecte spécialisé a été reçu en mairie le 15 avril afin d'élaborer l'étude et de chiffrer un projet de mise en valeur du site de Santa Maria de Riscamone.

PASSAGE à NIVEAU sur la RD615

Cet aménagement, comme l'Arlésienne, on en parle beaucoup mais on ne le voit jamais ! La première réunion concernant ce « projet » a eu lieu en Janvier 2015 ! Aujourd'hui on apprend qu'il est obsolète et que désormais on s'achemine vers une autre solution. Le mandat de l'actuelle municipalité se terminant en avril 2026, en verra-t-elle l'aboutissement ? Le suspense est insoutenable...

CCPP: REOM. (suite... et fin ?)

Le conseil communautaire, le 16 Avril, a voté le budget général 2021 de la CCPP par 33 voix pour, 18 contre et 2 abstentions. Dans la foulée, le budget déchets a également été adopté par 32 voix pour, 20 contre et 1 abstention. Sans commentaire... (et à suivre !)

VEHICULE MUNICIPAL

Le nouveau véhicule municipal, un 4 x 4 Ford Ranger à benne, est désormais à la disposition des employés communaux. Cet achat, d'un montant de 33 000 €, revient à la commune à 6700 € (après subventions et récupération de la TVA) grâce aux concours de l'Etat et de la Collectivité de Corse. Décoré aux couleurs de la commune, il est beau comme un camion ! (voir photo page 4). L'ancien véhicule sera conservé, à toutes fins utiles.

PATRIMOINE

La chapelle de l'Annonciation, à Casa Pitti, a été partiellement restaurée, notamment le carrelage intérieur, le parvis, ainsi que la cloche et son joug (voir photos page 4). De la même manière une restauration de la chapelle Saint-Sylvestre, à Grate, est envisagée, grâce au financement de la fondation Sauvegarde de l'Art Français.

CIGOGNES OUI, PIGEONNES NON !!!

Le 7 mai, via son compte facebook, la commune a apporté son soutien au personnel du service maternité de la Clinique Maynard menacé de fermeture. Ce service réalise 500 accouchements chaque année. Les 19 sages-femmes concernées étaient laissées à ce jour sans aucune information sur leur avenir (statut, salaire...) et leur possible transfert au centre hospitalier de Bastia.

CONSEIL MUNICIPAL

Un conseil municipal s'est tenu le 22 Mai. A l'ordre du jour: Rapport Prix Qualité de Service (RPQS) pour l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et l'eau potable, demande de financement de dotation quinquennale (mur de Favale, aménagement de l'entrée de la mairie, traitement anticalcaire de l'eau potable de Valle), délibération donnant pouvoir au maire pour traiter avec un notaire, DSP pour le restaurant communal et restauration de la chapelle Saint-Sylvestre, à Grate. (Voir compte-rendu page 6).

COMMISSION ELECTORALE

La commission électorale s'est réunie le 27 Mai afin de mettre à jour la liste des électeurs en vue des élections territoriales des 13 et 20 Juin. Ont été enregistrées 3 nouvelles inscriptions (2 nouveaux habitants et 1 inscrit d'office) et 8 radiations (7 décès et 1 déménagement). La commune compte donc à ce jour 192 électeurs, soit 4 de moins qu'aux élections municipales de 2020.

COVID19 (suite)

A Bisinchi, une troisième journée de vaccination (avec le vaccin Pfiser) a eu lieu le 22 Mai. 312 injections ont été effectuées. Une quatrième et dernière journée est programmée pour le samedi 3 Juillet. Le virus ne passera pas par nous !

CARTE COMMUNALE (suite)

Le 27 mai, la carte communale de Valle di Rustinu a été validée par la Commission Territoriale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CTPENAF). L'étape suivante consistera à la publication dans la presse du passage en mairie du commissaire enquêteur (prévu début Septembre), lequel relèvera les éventuelles remarques des administrés. Enfin, la carte communale sera définitivement entérinée.

DEPOLLUTION

Une opération de dépollution a eu lieu le 30 mai dans le Golu, au niveau du pont historique de Campu Rossu, avec, entre autres, l'association Mare Vivu, l'Office de Tourisme et la régie des déchets de la CCPP, l'Université de Corti, la CC Marana Golu, le Comité Ponte Moru... Une cinquantaine de jeunes ont dépollué les berges en amont et en aval du pont. Une analyse de l'eau a été effectuée; on y trouve de la forêt riveraine naturelle, source de nourriture pour les invertébrés aquatiques, mais aussi des macro, micro et nano plastiques qui passent la barrière intestinale des poissons... (donc que nous mangeons ... !!)

PLAN D'INVESTISSEMENT

Le plan d'investissement (de 211 810 €) suivant est prévu dans le cadre de la dotation du Fond de Solidarité Rurale (FSR): mur du Pianu (hameau de Grate), enrobé de la route communale de Grate (jusqu'au réservoir), enrobé de la route communale de Campitellu (jusqu'aux gîtes), réfection et mise en sécurité du bassin d'arrosage de Grate, pose de barrières de sécurité en bois (U Casone) et mise en sécurité de la descente de A Pughjalina, à Valle, aménagement de la route inférieure du cimetière avec création d'un mini parking et travaux de voirie (réseau pluvial) à Valle.

CCPP: REOM. (fin... enfin ?)

Et ce qui devait arriver arriva: la délibération de la CCPP concernant l'augmentation de 50 € de la REOM a été invalidée par la Préfecture (car ne pouvant être entièrement appliquée sur l'année courante). La CCPP devra donc se « contenter » d'une augmentation de 33 €, ce qui portera pour notre commune la REOM à 148 euros pour l'année 2021. Camouflet pour la CCPP, mais maigre consolation pour les contribuables !

ELECTIONS TERRITORIALES

A leur demande, les représentants des listes « Core in fronte » (le 25 mai), et « Fà populu in seme » (le 11 Juin), ont été reçus en mairie afin d'exposer leur programme électoral.

IMPORTANT: remplissage des piscines

Étant donné le risque de pénurie d'eau qui se prépare pour cet été, la Municipalité informe ses administrés qu'elle doit être IMPERATIVEMENT prévenue avant tout remplissage avec le réseau d'eau public (potable ou non) des piscines de capacité supérieure à 1000 litres, ceci afin de ne pas priver le reste de la population d'eau potable ou d'arrosage.

actualités en images



La chapelle de Casa Pitti restaurée



Le carrelage de la chapelle de Casa Pitti remis à neuf



La cloche de la chapelle de Casa Pitti rénovée



Eclairage solaire au lieu-dit Campitellu



2 Avril: Manifestation pour le maintien de la trésorerie à Ponte Leccia



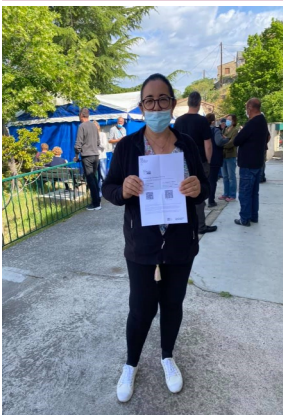
COVID19: Journée de vaccination à Bisinchi le 13 Mars



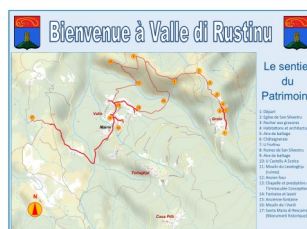
COVID 19: Journée de vaccination à Bisinchi le 10 Avril



Le nouveau véhicule municipal



COVID19: Journée de vaccination à Bisinchi le 22 Mai



Projet d'aménagement de l'entrée de Valle



Une mairie branchée et informatisée !!

les conseils municipaux

séance du 20 février : Début de la séance à 15h15. Le conseil municipal s'est tenu en présence de 9 élus sur 11.

Cette première réunion de l'année 2021 avait principalement pour but une reprise de contact avec les élus. Une seule délibération, concernant l'adoption d'une motion de soutien relative aux conditions d'incarcération des détenus Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI, à savoir leur désinscription du statut de Détenus Particulièrement Signalés (DPS), était à l'ordre du jour, et a été votée à l'unanimité des présents. Pour le reste un large échange s'en est suivi sur les sujets suivants:

- Réservoir de *Via Nova* (projet issu de la municipalité précédente): début des travaux prévu en Mars. Coût total 212 000 €.
- Projets en cours, à savoir l'éclairage public des 3 hameaux (*Casa Pitti*, *Grate* et *Terlaghja*), le parking de l'église *Saint-Michel*, le city stade, le nouveau véhicule municipal, la réfection de la chapelle de *Casa Pitti* et l'accès à la station d'épuration, se chiffrent à environ 200 000 €, (le tout subventionné à 80%).
- Rénovation énergétique des appartements communaux, financée par le Plan de Relance (voir page 2)

- Dans le cadre de la dotation sur le Fond de Solidarité Rurale (FSR), divers projets sont à venir: enrobé de la route inférieure du cimetière, enrobé de la route communale de *Grate*, enrobé de la route communale du lieu-dit *Campitellu*, mise en état du bassin d'eau d'arrosage de *Grate*, installation de glissières de sécurité à *Valle*, réfection du mur de la descente du *Pianu* à *Grate*, mise en sécurité de la descente de la *Pughjalina* (installation de 38 mètres de rampes de protection), installation d'une double main courante sur l'escalier central de l'église *Saint-Michel*, écoulement des eaux pluviales à *Valle* (grilles, buses...).

D'autres projets, à plus long terme, ont été abordés, notamment la construction de 2 nouvelles villas à *Valle*, et la restauration du bâti ancien (dans le cadre du patrimoine, une étude est déjà en cours pour le moulin de *I Verdi*).

Le maire informe les élus qu'une campagne d'information (par courrier adressé à la population) sur le débroussaillage va être lancée au printemps, et invite les élus disponibles à participer à la réunion sur la *Carte Communale*, qui aura lieu en mairie le 26 février à 9h30 avec les représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (voir page 2).

La séance a été levée à 17h15.

séance du 20 mars : Début de séance à 17h00. Le conseil municipal s'est tenu en présence de 8 élus sur 11, 2 excusés avec procuration, et 1 absent.

Plusieurs délibérations étaient à l'ordre du jour (*):

- Modification des statuts du SIVU de la Poste du Bas Rustinu, à savoir une prorogation des statuts actuels jusqu'en 2026.
- Transfert des compétences de l'urbanisme et de la mobilité à la CCPP: Le maire propose de refuser ces transferts, notamment celui de l'urbanisme.
- Adoption des statuts du SIEEP (Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public), la commune conservant la gestion de son éclairage public.
- Plan de relance de l'Etat (subventionné à 80%): Rénovation énergétique des bâtiments communaux: Il est envisagé le remplacement des portes d'entrée de 3 villas communales, ainsi que celui de toutes les menuiseries des appartements de l'ancienne mairie (portes et fenêtres).
- Fond de solidarité rurale (subventionné à 80%): Ce fond, permettant une subvention maximale de 320 000 €, peut être utilisé 2 fois

durant la mandature, notamment sur des projets de voirie. Les projets suivants sont proposés:

- Route inférieure du cimetière avec création d'un mini parking.
- Enrobé route communale de *Grate*, jusqu'au réservoir.
- Enrobé de route communale U *Campitellu* (jusqu'à l'entrée des gîtes) (**).
- Réfection et mise en sécurité du bassin d'arrosage de *Grate*.
- Pose de barrières de sécurité en bois (U *Casone*) et de rampes métalliques (A *Pughjalina* et *Saint-Michel*).
- Rénovation du mur de U *Pianu*, à *Grate*.

Vaste programme de voirie que la municipalité souhaite effectuer dans sa globalité sur cette mandature.

(*) Toutes ces délibérations ont été votées à l'unanimité des présents (8 + 2 procurations).

(**) Ce projet a été voté par 9 voix pour (7+ 2 procurations) et 1 contre.

Questions diverses également abordées: Difficultés d'accès au prochain chantier du réservoir de *Via Nova*, demande de devis en cours pour la restauration du moulin de *I Verdi*, appel à un architecte habilité pour la restauration du site de *Riscamone*, réfection du toit de l'église de *Grate*, vaccination COVID19.

La séance a été levée à 19h10.

séance du 17 avril : Début de séance à 14h50. Le conseil municipal s'est tenu en présence de 9 élus sur 11, 1 excusé avec procuration, et 1 absent.

A l'ordre du jour : le budget (approbation du compte de Gestion 2020, approbation du compte administratif 2020, affectation du résultat 2020, vote des taxes locales 2021, adoption du budget primitif 2021) et questions diverses.

Le résultat cumulé du compte administratif est le suivant: 13 000 € pour l'investissement, 91 500 € pour le fonctionnement, soit pour l'ensemble, 104 000 €. Les taxes locales (foncière sur les propriétés bâties, foncière sur les propriétés non bâties et la contribution foncière des entreprises) ont rapporté 42 390 €. Il est à noter que la suppression de la taxe d'habitation, non entièrement compensée, fait perdre à la commune environ 2 500 €. Le conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, une non augmentation de la

part communale sur ces 3 taxes pour 2021.

Le budget primitif 2021 s'élève à 340 000 €, pour la section de fonctionnement, et à 493 000 €, pour la section d'investissement, soit un total de 833 000 €. Le budget est adopté à l'unanimité des présents (9 + 1 procuration).

De la même manière, le conseil municipal a également voté le montant des subventions attribuées aux associations pour 2021 : 1 400 € pour l'Amicale Rustinica (les chasseurs), 200 € pour *Trap'Animation*, 200 € pour l'Amicale des Pompiers de *Ponte Leccia*, et 200 € pour *I Zitelli di U Rustinu*, ainsi que le devis estimatif des travaux à exécuter dans le cadre de la dotation du Fond de Solidarité Rurale (211 810 € TTC).

Lors des questions diverses, les sujets suivants ont été abordés: présentation du projet d'aménagement de l'entrée de *Valle* (voir photo page 4), les travaux sur la RD615, le moulin de *I Verdi*, le traitement anticalcaire de l'eau potable, l'aménagement de l'entrée de la mairie et le projet de mise en valeur du site de *Santa Maria di Riscamone*.

La séance a été levée à 17h00.

Si vous vous avez des interrogations, des critiques ou des éclaircissements à formuler sur les décisions prises par le conseil municipal, n'hésitez pas à contacter les élus,

ils sont les seuls habilités à vous répondre et seront toujours à votre écoute !

Les ragots déshonorent autant ceux qui les créent que ceux qui les propagent !

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que notre environnement ne devienne pas des toilettes publiques canines. Faire preuve d'un peu de civisme, un geste simple qui permettrait à tous, petits et grands, de marcher en toute tranquillité, en regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds !

Vaccination COVID-19

**Faites vous vacciner,
pour vous,
pour ceux qui vous sont chers,
et pour tous les autres...**



les conseils municipaux (suite)

séance du 22 mai : Début de séance à 17h00. Le conseil municipal s'est tenu en présence de 9 élus sur 11, 1 excusé avec procuration, et 1 absent.

A l'ordre du jour : Rapport Prix Qualité de Service (RPQS) de l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et l'eau potable, demande de financement de dotation quinquennale (mur de Favale, aménagement de l'entrée de la mairie, traitement anticalcaire de l'eau potable de Valle), délibération donnant pouvoir au maire pour traiter avec un notaire, DSP pour le restaurant communal, la restauration de la chapelle de Grate et questions diverses.

Les 3 « rapports prix qualité de service » ont été adoptés à l'unanimité (10 voix). Le maire informe le conseil municipal du risque de pénurie d'eau (potable et d'arrosage) pour cet été dû à la baisse des chutes de neige et de pluie.

Concernant la dotation quinquennale, le conseil municipal s'est prononcé, toujours à l'unanimité, pour le financement des projets du mur

de Favale et de l'aménagement de l'entrée de la mairie; pour le traitement anticalcaire, le devis présenté ayant été estimé trop élevé, il a été décidé de rechercher une autre proposition, et donc de mettre ce projet en attente.

Le conseil municipal (10 voix pour) donne pouvoir au maire pour traiter avec un notaire dans le cadre d'un achat éventuel d'un bien immobilier au bénéfice de la commune.

L'ouverture du restaurant communal ayant été retardée pour cause de COVID19, entraînant des difficultés imprévues, le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'une solution de repli sera proposée au délégataire, tout en restant dans le cadre de la DSP initiale.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de financement par la fondation Sauvegarde de l'Art Français de la restauration de la chapelle Saint-Sylvestre, à Grate.

Enfin, lors des questions diverses, les sujets suivants ont été abordés: les élections territoriales, la restauration du four de Valle, le city-stade et le débroussaillage.

La séance a été levée à 19h30.

L'assemblée d'information communale se tiendra le samedi 31 Juillet à 17 heures, salle des fêtes de la marie.

*La messe de la Saint-Roch sera célébrée le lundi 16 août, à 18 heures, en l'église Saint-Michel.
Elle sera suivie d'un apéritif dinatoire républicain, à la salle de fêtes de la mairie.*

élections territoriales des 20 et 27 juin

Résultats du 1er tour : *Inscrits : 192 Votants : 110 Exprimés : 108 Blancs : 2 Nul : 0*

Les nôtres avant les autres (François FILONI) : 6

Corsica fieri (Jean-Antoine GIACOMI) : 0

Un soffiu novu (Laurent MARCANGELI) : 27

Corsica libera (Jean-Guy TALAMONI) : 1

Eculugia sulidaria (Agnès SIMONPIETRI) : 3

Corse, terre de progrès (Jean-Charles ORSUCCI) : 3

Fà populu in seme (Gilles SIMEONI) : 49

Avanzemu (Jean-Christophe ANGELINI) : 3

Core in fronte (Paul-Félix BENEDETTI) : 15

Campà megliu in Corsica (Michel STEFANI) : 1

Résultats du 2nd tour : *Inscrits : 192 Votants : 125 Exprimés : 123 Blancs : 2 Nuls : 0*

Un soffiu novu (Laurent MARCANGELI) : 34

Fà populu in seme (Gilles SIMEONI) : 69

Avanzemu pè a Corsica (Jean-Christophe ANGELINI) : 5

Core in fronte (Paul-Félix BENEDETTI) : 15

information

Projet de stockage des déchets à Moltifaù (Ours-Jean CAPOROSI)

Le 9 janvier, à l'initiative du SYVADEC et de la CCPP, s'est tenue à Francardu une réunion sur la présentation du projet d'un centre de stockage des déchets situé dans la carrière de Moltifaù. De son vrai nom **Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)**, ce projet (dont l'étude a coûté 250 000 € au SYVADEC) devait être présenté par le **Cabinet EODD** aux élus seulement, mais une partie de la population s'est invitée à la réunion. Après un début mouvementé (en raison du cadre sanitaire contraint) la présentation a pu enfin commencer. Trois axes majeurs ont été étudiés par le bureau d'études: protéger la biodiversité, gérer le risque inondation et protéger la ressource en eau. Une étude de la géologie du terrain a également été effectuée, étude dont les conclusions stipulent que « **les investigations confirment la faisabilité technique et réglementaire du projet** ». Cette installation aurait une capacité totale de 635 000 m³, soit environ 50 000 m³ par an (pour rappel, la CCPP rejette 2 700 m³ par an ...), et ce, pendant 13 années (durée prévue de l'exploitation). L'ISDND, si l'ensemble des délais était tenu, serait mise en service **début 2024**, ce qui semble exagérément optimiste. La présentation terminée, la discussion s'est engagée, et le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle fût pour le moins

agitée ! La plupart des maires se sont déclarés en désaccord avec le projet, quant aux citoyens présents, ils étaient carrément vent debout contre celui-ci. L'intervention de **Paul-Félix BENEDETTI**, ingénieur en hydraulique et gestion des eaux, critiquant les aspects techniques du projet aura été des plus édifiantes ! La réunion s'est terminée sur le même constat que celui fait dès le début : parmi les élus et la population présents, personne, hormis le maire du village (et le président de la CCPP ?), ne semblait vouloir d'une ISDND dans la carrière de Moltifaù ! Le projet a été rejeté à l'unanimité dans l'attente d'une étude meilleure...

Rappelons que notre conseil municipal, lors de sa réunion du **26 septembre 2020**, a adopté la pétition lancée par des élus de la CCPP s'élevant contre ce projet (voir **U Riscamunincu n°14**). De plus, les associations de chasse de **Castellu di Rustinu**, **Castifaù**, **Moltifaù**, **Nuvella**, **Petralba**, **Urtaca** et **Valle di Rustinu**, ainsi que tous les chasseurs sympathisants, s'opposent à ce projet (**Corse-Matin** du **23 Janvier 2021**). Enfin, une association « **U Cullitivu Centru Corsica Vivu** » est en cours de création. Son objectif est de fédérer contre cette ISDND, mais aussi d'apporter sa pierre à la recherche de solutions face aux problèmes de la gestion des déchets.

à connaître

Qu'est-ce qu'un bien sans maître ? (Ours-Jean CAPOROSSI)

A l'exception des successions en déshérence pour lesquelles l'Etat a été envoyé en possession, sont considérés comme biens sans maître :

- Les biens immobiliers faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Cette catégorie de biens comprend, en pratique, les biens immobiliers dont le propriétaire, identifié, est décédé depuis plus de trente ans, sans héritier, ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période.
- Les immeubles n'ayant pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers. Il s'agit des situations dans lesquelles, pour un immeuble déterminé, il n'existe aucun titre de propriété publié au fichier immobilier des services de la publicité foncière ou au livre foncier ni aucun document cadastral susceptibles d'apporter des renseignements quant à l'identité du propriétaire, ou des biens immobiliers qui, ayant appartenu à une personne connue a disparu sans laisser de représentant identifié et qui ne sont devenus la propriété d'aucune autre personne.
- Les immeubles n'ayant pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers. Cela concerne notamment les bois et forêts sans maître.

Les biens sans maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Toutefois, la commune peut, par délibération du conseil municipal, renoncer à exercer ces droits sur tout ou partie de son territoire au profit de l'EPCI ou de la Communauté de Communes à fiscalité propre dont elle est membre.

Qu'est-ce qu'un logement vacant ?

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- en cours de la vente ou de location déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Les logements vacants peuvent être soumis à une taxe spécifique (TLV). Celle-ci est due notamment pour les biens non loués depuis 2 ans consécutifs. Cette TLV ne concerne pas :

- les logements dont la vacance est involontaire
- le bien occupé au moins 30 jours consécutifs pendant les deux années de référence
- un bien indécemment à la location qui exige des travaux importants
- un bien destiné à être démolit dans le cadre d'opérations d'urbanisme ou de réhabilitation.

En règle générale, les logements considérés comme vacants, sont les biens non meublés qui disposent d'un confort minimum pour pouvoir être proposés en location.

Qu'est-ce qu'une résidence secondaire ?

Une résidence secondaire est utilisée quelques jours par an, pour les loisirs ou pour les vacances. A la différence d'un logement vacant, la **résidence secondaire est meublée** et sert de maison de vacances (congés, week-end, jours fériés...). L'administration fiscale détermine si le logement est vacant ou s'il entre dans la catégorie résidence secondaire d'après les éléments fournis par le propriétaire lors de la déclaration d'impôt.

Commentaire et précisions (Pierre-François FERRANDI)

Corse-Matin a récemment rappelé dans un article, la procédure des "biens vacants et sans maître", qui peut s'avérer intéressante. En gros, il s'agit, dans une commune, des biens manifestement laissés à l'abandon : ceux d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans, sans héritiers connus ; et ceux "présumés sans maître", dont le propriétaire est inconnu, et dont la taxe foncière n'est plus payée depuis 3 ans, ou payée par un tiers.

Si la seconde catégorie demande une enquête préalable, par contre les maisons en ruine et les terrains complètement abandonnés peuvent assez facilement être intégrés au domaine privé de la commune, sur simple délibération ! Cela lui permettrait alors de réaliser des projets structurants collectifs (parkings, dégagements de secteurs enclavés, locaux techniques, stades, stations d'épuration, etc...), ou de favoriser

l'installation de nouveaux arrivants, par la création de logements.

La SAFER peut même se charger d'effectuer le relevé des biens sans maître, et lancer les procédures pour le compte de la commune, et le GIRTEC être sollicité pour les recherches d'héritiers. L'objectif n'étant pas de spolier qui que ce soit, mais de ne pas laisser les ruines menacer d'autres immeubles mitoyens, et de disposer de terrains abandonnés pour revitaliser le territoire communal.

Nous avons hélas, dans notre commune des maisons en ruine au cœur des hameaux, et des parcelles en friche, souvent de petite taille, à proximité de l'habitat. Ainsi, recenser les unes et les autres ne demanderait pas grand-chose, et pourrait révéler des pistes de développement ! A voir, non ?



pas d'accord !

La CCPP, les déchets et la REOM... (Ours-Jean CAPOROSI)

Au mois de Juin 2020, lorsque le président sortant de la CCPP Paulu Santu Parigi s'apprête à passer le flambeau à son successeur François Sargentini, il déclare, dans un article pompeusement intitulé *La plus belle expérience politique de ma vie: «laisser des finances saines car les trois budgets de la CCPP: général, déchets et tourisme sont excédentaires»* (Corse-Matin du 6 Juin 2020). Concernant la gestion des ordures ménagères, il ajoute, toujours dans le même article: *« nous sommes la deuxième com'com de Corse qui trie le mieux, derrière la CC Calvi-Balagne»*, et enfin: *« il a fallu entièrement renouveler le parc automobile dédié au ramassage des OM et du tri sélectif. Pour ce faire 1 M€ a été investi, et en août (de 2020 donc, ndr) il sera totalement rénové »*. Ah bon, vous avez vu des véhicules de ramassage neufs, vous ? Aujourd'hui, la situation est catastrophique. Que s'est-il donc passé pour que d'un budget excédentaire on en arrive, en moins d'un an, à un déficit de 875 000 € (725 000 € de recettes pour 1,6 M€ de dépenses)? Mystère et boule de gomme! Aujourd'hui, le président François Sargentini déclare *« Je ne veux pas revenir sur l'histoire de la communauté de communes, vous connaissez les problématiques et les difficultés que pose le budget déchets »*. Comment ça ? le

budget déchets n'était-il pas excédentaire il y a 10 mois ? on nous aurait donc menti ?? Quant à lui, le vice-président en charge de la gestion des déchets à la CCPP déclare pour sa part: *« on ne peut pas parler de tarification à la carte, c'est trop difficile à mettre en place »* (c'est évident qu'il est plus facile d'augmenter la redevance...), et de rajouter, dans un élan jeanjaourésque, *« dans communauté de communes, il y a deux fois le terme commun »*, et enfin de conclure *« c'est que les prix sont trop bas et qu'ils ne correspondent pas à la réalité »*. Une augmentation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) a donc été décidée. De combien ? Après un savant calcul, 4 propositions ont été envisagées: soit une augmentation annuelle de 20 € (+ 18,18 % pour notre commune), ce qui ramènerait le déficit à 481 000 € (on est loin du compte !), soit une de 30 € (+ 27,27 %), pour le ramener à 424 000 €, soit une de 50 € (+ 45,45 %) pour revenir à 360 000 €, et enfin, « last but not least », une augmentation de 127 € (+ 115,45 % !) qui épongerait totalement le déficit (de ce jour...). C'est l'augmentation de 50 € qui a finalement été retenue, et ce dès cette année (alors qu'elle n'aurait dû être effective qu'à partir de l'année prochaine, selon les textes en vigueur), suivie sans doute d'une autre de 127 € pour l'année prochaine... et cela, évidemment, sans aucune

amélioration du service rendu, et pire encore, avec une réduction, puisque l'on renvoie aux communes le ramassage des encombrants ! Curieusement le fonctionnement de la CCPP n'est jamais remis en cause, ni la gestion des personnels, ni celle du parc automobile, ni le recensement réel des assujettis à la REOM, ni rien du tout d'ailleurs... Pourquoi a-t-on atteint un tel déficit ? Bon sang, mais c'est bien sûr ! C'est la faute aux usagers qui ne paient pas assez (voir plus haut) !! Plus sérieusement, est-il normal qu'à Valle di Rustinu, par exemple, on voit la redevance passer de 115 à 165 €, alors que l'on ne « bénéficie » que d'un ramassage par semaine, que l'on trie nous-mêmes nos déchets (papiers, verres, emballages plastiques, déchets végétaux), que nos conteneurs ne sont jamais lavés, que les encombrants ne seront plus ramassés ? Il semble que oui, d'après la majorité des délégués de la com'com, puisqu'ils ont voté cette augmentation...

Le conseil communautaire, le 16 Avril, a voté le budget général 2021 de la CCPP par 33 voix pour, 18 contre et 2 abstentions. Dans la foulée, le budget déchets a également été adopté par 32 voix pour, 20 contre et 1 abstention. *Ita missa est* (la messe est dite)...

L'imprudence d'une trop grande arrogance, c'est l'ignorance de son incompétence !

libre opinion

le père Noël n'est plus ce qu'il était (Claude LE GOFF)

Il sera difficile d'entretenir le mythe du Père Noël dans la commune de Valle di Rustinu avec les nouveaux critères d'éligibilité adoptés par le conseil municipal.

Il faisait pourtant partie intégrante de notre vie communale depuis de nombreuses années car il se trouvait toujours un de nos concitoyens pour accepter de revêtir le costume du vieil homme au ventre rebondi et à la longue barbe !

« Seuls les enfants des parents (père et/ou mère) résidant sur la commune, ou les enfants qui passent régulièrement tout ou au moins un mois de vacances scolaires sur la commune recevront un cadeau. »

Quelques jubilatoires joutes oratoires en perspective pour trancher les épineuses questions concernant notamment la durée de séjour d'un enfant sur la commune et le lien de parenté qui l'unit aux adultes qui en ont la responsabilité !

La fête de Noël à Valle y survivra-t-elle ? Comment expliquer à un enfant que le Père Noël est devenu comptable ? Ils sont encore dans la gratuité

du don et ont le temps de prendre conscience que nous nous trouvons dans un univers marchand où les choses qui ont un prix s'achètent. Tous manifestent d'autre part un attachement à leur village qu'il convient de cultiver car ils sont le futur de notre commune.

Laissons la magie de Noël continuer de s'opérer !

Il faut de plus privilégier tout événement propice au renforcement des liens intergénérationnels.

Enfin n'est-il pas injuste d'exclure du traditionnel « panier de Noël » les anciens qui ne résident pas au moins 6 mois de l'année sur la commune ? Nombreux sont ceux qui font de fréquents allers-retours entre le monde extérieur et l'île dont ils sont originaires ou qui, compte tenu de leur âge, ne peuvent plus séjourner longtemps dans leur village.

Ce critère d'éligibilité fait fi de leur attachement à leur terre, de leur qualité d'électeur et de contribuable.

Alors, ne cassons pas le mythe et laissez-nous encore croire au Père Noël !

Allons ! le Père Noël de Valle di Rustinu n'est pas une ordure...(O-J CAPOROSI, pour le Conseil Municipal)

Bien sûr que le Père Noël continuera à distribuer des jouets par milliers. Certes le vieil homme au ventre rebondi devra suivre un petit régime pour diminuer son excès d'embonpoint, mais bon, l'âge venant, il faut bien prendre soin de sa santé pour ne pas disparaître trop prématurément... Le conseil municipal n'a pas créé de nouveaux critères d'éligibilité, puisqu'il n'y en avait pas, à ce jour, de critères d'éligibilité ! Il a simplement établi un cadre clair et acceptable par tous, tout en respectant, effectivement (mais est-ce une honte ?), une saine gestion de nos finances communales. N'oublions pas que la plupart des communes comme la notre (et parfois même bien plus importantes) ne font pas de cadeaux de Noël.

Faisons un peu de statistiques (et pardon pour l'abus de chiffres !) : A Noël 2019, ce sont 34 enfants de moins de 10 ans qui ont reçu un cadeau, soit 26 % de la population locale (132 habitants). Savez-vous quel est le pourcentage de la population française qui a moins de 10 ans ? 12 % (chiffre INSEE 2013). Si on appliquait ce pourcentage à la commune, cela nous donnerait un nombre d'enfants éligibles de 16, soit 18 de moins ! Cherchez l'erreur ! Dans la nouvelle formule, qui aurait dû être appliquée à Noël 2020 (hélas la Mère COVID19 a évincé le Père Noël), 18 enfants étaient éligibles (il y en aurait eu 24 si 6 n'avaient pas dépassé leurs 10 ans), soit 14 %, ce qui nous situe autour de la moyenne nationale... Et cela, en éliminant simplement les abus et les incohérences. Et surtout pas d'inquiétudes, les questions épineuses seront réglées dans la clarté et l'esprit de Noël... On n'est pas des sauvages tout de même !

De la même manière, concernant nos anciens, leur nombre augmente chaque année, ce qui est réjouissant, mais cela devient plus difficile à gérer. Il a fallu là aussi « régler » la situation. Le critère de 6 mois de présence n'est bien sûr pas un cadre rigide et gravé dans le marbre ! Là encore, l'esprit de Noël sera respecté pour les cas litigieux. En suivant le même raisonnement que pour les enfants, 49 seniors (soit 37 % de la population communale) avaient reçu (du moins étaient censés recevoir, puisqu'un tiers d'entre eux ne l'ont jamais reçu du fait de leur éloignement, bonjour le gaspillage !) un panier cadeau en 2019 (alors que les plus de 70 ans représentent 15 % de la population nationale) ; là encore, cherchez l'erreur ! Avec le nouveau critère, en 2020, 23 anciens (compte-tenu des décès hélas), soit 17 %, auraient été éligibles, donc toujours autour de la moyenne nationale. Et non, nous ne pensons pas que l'attachement de la plupart de « i nostri vechji » à leur commune ne dépende uniquement que d'un cadeau de Noël...

En procédant ainsi, et, on le verra à l'usage, sans léser quiconque se réclamant de bonne foi, le conseil municipal a, d'une part, rendu plus juste et équitable l'attribution des cadeaux, et, d'autre part, réduit de moitié le budget « cadeaux de Noël » de la commune. Et si par malheur, ces décisions cassaient le mythe du Père Noël (communal), on peut imaginer que dans les familles, Papa Noël descendra toujours du ciel, déposer ses cadeaux dans les petits souliers des enfants (et les grands souliers des autres) de Valle di Rustinu... ou alors, ce serait vraiment une ordure !

libre opinion (suite)

La laïcité : contrainte ou liberté ? (Pierre-François FERRANDI)

L'attaque de Charlie Hebdo en 2015 se voulait une défense de la religion musulmane contre ce qui était perçu comme une agression du camp laïque, et l'assassinat du professeur Samuel Paty en 2020, une réponse à l'insulte qui aurait été faite au Prophète de l'islam. Le concept de laïcité serait une exception française, qui bride les religions et impose la neutralité à tous dans l'espace public. **Alors, qu'en est-il ?**

Afin de nous plonger, dans l'examen du concept lui-même, je vous propose d'en voir rapidement l'origine et son évolution dans le temps, et à travers le Monde.

Le mot lui-même, est né au XIXe siècle, et vient du grec d'église laos, qui signifie "commun" (c-à-d "du peuple"), par opposition à klericos ("clerc"), qui a trait aux institutions religieuses. Le concept commence à apparaître dès l'Antiquité, dans les écrits des philosophes grecs et romains car, avant le christianisme, dans les monarchies chrétiennes et musulmanes, le roi, dirigeant du pays, était aussi le chef religieux, d'essence divine. Et même, lors de l'éclosion progressive des 3 religions du Livre (christianisme, judaïsme et islam), on trouve dans les Evangiles cette phrase de Jésus : *"Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu"*. Certains l'interprètent déjà comme l'établissement d'une distinction à faire entre les domaines spirituel et civil ! Ensuite, c'est une lente évolution qui a conduit tout naturellement à la nécessaire séparation des fonctions de la vie publique, puis à la évidente distinction du pouvoir temporel et de l'autorité spirituelle. C'est ainsi, qu'en France, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, instaure la liberté de culte, à condition qu'il n'y ait jamais troubles à l'ordre public.

Et là, quasiment, tout est dit ! Le concept de laïcité à la française est né, et même gravé dans la Constitution de 1958, qui n'est pas d'inspiration islamo-gauchiste (terme à la mode !), son article 1er disant : *"La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine de race de religion. Elle respecte les croyances"*. Et la "fameuse" loi de 1905 intitulée *"de séparation des églises et de l'Etat"*, édicte : *"La République assure la liberté de conscience, elle garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions... de l'intérêt de l'ordre public"*. Notons aussi que ce grand principe n'a pas été adopté par la seule France, mais aussi par beaucoup d'autres pays sur les 5 continents, et ce, qu'ils soient à majorité chrétienne, musulmane, ou autres (Brésil, Mexique, Albanie, Sénégal, Russie, Australie...)!!

Alors, derrière le mot qu'y-a-t-il ? Deux grands principes et valeurs :

- la laïcité garantit la liberté de conscience : chacun peut pratiquer la religion de son choix, en changer, et même ne pas croire. Cela induit la liberté de religion et liberté des cultes, avec toujours pour limite, le respect de l'ordre public, et des autres libertés. La monarchie absolue en France ne le permettait pas ;

- la laïcité implique la séparation de l'Etat et des organisations religieuses : L'Etat est maître des choix politiques, fondés sur la seule souveraineté des citoyens, et inversement, il n'intervient pas dans les domaines de la religion. A titre d'exemple, dans un état laïque, sur des sujets tels que le divorce, l'IVG ou l'euthanasie, les arguments religieux ne peuvent interférer. Mais, dans le même temps, l'Etat s'engage à protéger les pratiques culturelles.

Cela impose la neutralité de l'Etat, des collectivités locales et des services publics : égalité de traitement des citoyens, sans aucune discrimination.

Cela paraît clair, alors qu'est-ce qui coince parfois ?

Les débats récurrents (jours fériés musulmans ou judaïques, menus de substitution dans les cantines scolaires, port de la kippa ou d'une grande croix...) témoignent du fait que le principe se voit bousculer dans la société multiculturelle actuelle. La loi de 1905 est intervenue dans une France à 90% catholique. Depuis, le pays s'est massivement déchristianisé, alors que l'islam connaît une dynamique inverse, et même le bouddhisme a quitté la marginalité, ainsi que quelques mouvements religieux atypiques.

L'Etat se trouve donc confronté au retour du religieux dans la sphère publique.

Si la laïcité fait maintenant partie du patrimoine national français, deux conceptions s'affrontent aujourd'hui. L'une est d'inspiration libérale (celle de 1905), qui met l'accent sur la liberté de conscience : c'est la puissance publique qui est neutre, et non l'espace public, la religion étant une affaire privée, mais ne devant pas être confinée dans l'espace privé. L'autre, plus interventionniste, tend à "neutraliser" l'ensemble de l'espace public, et donc à confiner la religion dans la sphère privée. Aujourd'hui, la conception libérale semble prévaloir, elle est régulièrement confirmée par la jurisprudence du Conseil d'Etat. Elle justifie la pratique actuelle dite, des "accommodements raisonnables".

Pour conclure, on peut dire qu'il faut distinguer le principe de la laïcité, et ses modalités d'application. L'idée même de laïcité reste largement consensuelle. Mais, la vigilance est de mise : elle est nécessairement combattue par ceux, (chrétiens hier, musulmans aujourd'hui) qui estiment que la loi de Dieu doit prévaloir sur la loi de l'Etat.

C'est justement le problème de certains pays musulmans, ou d'Israël, où les religieux prétendent régir la vie quotidienne des individus, et au Parlement desquels siègent des partis religieux, qui pèsent sur les décisions politiques.

En France, la laïcité, croyance qui rend possible l'expression de toutes les croyances, les oblige à limiter leurs prétentions, ce qui ne leur est pas toujours naturel.

Même si le cadre libéral de la loi de 1905 permet une réinterprétation actualisée du concept, au fil de l'évolution de la société, une conception plus républicaine, et spécifiquement française, tend à modifier le droit chaque fois que les comportements religieux se feront trop intrusifs.

Quand Trenet chantait : "Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ?" (Pierre-François FERRANDI)

Le déficit de traitement des déchets en Corse devrait atteindre 110 000 tonnes en 2021, et la production globale devrait augmenter de 27% d'ici à 2033 ! C'est une crise environnementale, mais aussi sanitaire. Et à un coût démesuré : 35 000€ par jour, et alors que ce service est déjà supérieur de 70%, pour le contribuable corse, par rapport à la moyenne nationale ! Et on ne récolte que peu les huiles usagées, les pneus, les textiles, les déchets du BTP. Et que deviennent les déchets médicaux, notamment ceux liés actuellement à la Covid19 ? Personne n'en parle ! Quelles solutions envisager ?

L'Assemblée de Corse, en Février dernier, a dit stop à l'enfouissement et à l'export. Là-dessus, tout le monde semble d'accord !

Mais elle a émis aussi un non catégorique à l'incinération !

Alors, chi femu ? Elle préconise des centres de surtri, qui supposent un tri à la source déjà effectif (on en est loin !), avec la méthanisation et valorisation de combustibles solides de récupération (CSR), ce qui, pour certains, n'est qu'une "incinération déguisée" !

Pour ma part, quand j'étais en fonction au Tribunal Administratif de Bastia, j'ai eu pour mission de lancer une enquête publique, pour un incinérateur en Corse. Les commissaires enquêteurs ont proposé, voici 20 ans, une incinération par un procédé de combustion à très haute température, conforme aux règles environnementales européennes, avec quasiment plus rien en sortie. Je n'en ai

plus jamais entendu parler ! Vous non plus, sûrement !

Alors, en attendant que tout soit parfait, si on sortait du dogme du refus de l'incinération, pour envisager une solution, au moins provisoire, au problème ? La Sardaigne, qui encore récemment était considérée comme "la poubelle" de la Méditerranée occidentale, fait de l'incinération maîtrisée, et donne désormais l'exemple. Monaco a construit en pleine ville une usine d'incinération de 1 500 m2 seulement. Je doute que les milliardaires monégasques payent pour accepter d'être intoxiqués !

Et le coût ? Moins cher que notre « trinichellu », non ? Mais chut ! Alors, qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ?

et qui on est ?

deux enfants de la commune ont été à l'honneur ce semestre:

l'un dans **Corse-Matin** du 7 mars:

A 57 ans, **Sylvain MATTEI** s'est lancé dans la fabrication de stylos en bois. Une décision loin d'être évidente mais qui lui permet de mettre à profit sa créativité, sa finesse et son amour du bois...

et l'autre sur **FR3 Via Stella** le 15 mai:

Jean-Bernard RONGICONI se livre dans l'émission de **Luc Mondoloni** « avec ou sans filtre ». A voir absolument !

(pour ces 2 événements, voir les reportages complets sur le site internet de la commune).

déconnectons un peu...

« terre des mômes... » (Ours-Jean CAPOROSI)

« ... Cette nuit-là je ne le vis pas se mettre en route. Il s'était évadé sans bruit. Quand je réussis à le rejoindre il marchait décidé, d'un pas rapide. Il me dit seulement :

« Ah ! tu es là... »

Et il me prit par la main. Mais il se tourmenta encore :

« Tu as eu tort. Tu auras de la peine. J'aurai l'air d'être mort et ce ne sera pas vrai... »

Moi je me taisais.

« Tu comprends. C'est trop loin. Je ne peux pas emporter ce corps là. C'est trop lourd. »

Moi je me taisais.

« Mais ce sera comme une vieille écorce abandonnée. Ce n'est pas triste les vieilles écorces... »

Moi je me taisais. Il se découragea un peu. Mais il fit encore un effort :

« Ce sera gentil tu sais. Moi aussi je regarderai les étoiles. Toutes les étoiles seront des puits avec une poulie rouillée. Toutes les étoiles me verseront à boire... »

Moi je me taisais.

« Ce sera tellement amusant ! Tu auras cinq cents millions de grelots, j'aurai cinq cents millions de fontaines... »

Moi je me taisais. Et il se tut aussi, parce qu'il pleurait...

« C'est là. Laisse-moi faire un pas tout seul. »

Et il s'assit parce qu'il avait peur. Il dit encore :

« Tu sais... ma fleur... j'en suis responsable ! Et elle est tellement faible ! Et elle est tellement naïve. Elle a quatre épines de rien du tout pour la protéger contre le monde... »

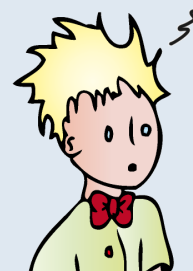
Moi je m'assis parce que je ne pouvais plus me tenir debout. Il dit :

« Voilà... c'est tout... »

Il hésita encore un peu, puis il se releva. Il fit un pas. Moi je ne pouvais plus bouger. Il n'y eut rien qu'un éclair jaune près de sa cheville. Il demeura un instant immobile. Il ne cria pas. Il tomba doucement comme tombe un arbre.

Cela ne fit même pas de bruit, à cause du sable. » (Antoine de Saint-Exupéry, *Le Petit Prince*, 1947)

S'il te plaît...
dessine-moi un mouton !



Dessine-moi un mouton... demandait le Petit Prince à Saint-Ex. Comment réagirions-nous, à nos âges, si une telle demande nous était adressée ? Cela paraît tellement ridicule ! Au XXI^{ème} siècle ! Vouloir se faire dessiner un mouton ! A l'époque d'Internet, de la voiture électrique, des fusées, de la bombe atomique, des chaînes d'information continue, de la COVID19... un mouton ! N'importe quoi ! Même les petits garçons d'aujourd'hui, fussent-ils *Petit Prince*, n'ont aucune envie qu'on leur dessine un mouton ! Ils préfèrent plutôt les voitures de police, les camions de pompiers, les sous-marins nucléaires, ou les albums Panini avec Mbappé et consorts, ou que sais-je encore, mais certainement pas un mouton !

Et puis saurions-nous dessiner cet ovin ? Plus personne aujourd'hui ne sait dessiner un mouton ! D'ailleurs plus personne aujourd'hui ne sait dessiner quoi que ce soit, à part ceux dont c'est le métier ! Ou alors, ceux qui savent n'en ont plus le temps, ou ceux qui auraient le temps ne savent plus ou n'ont jamais su... Pourtant, moi si un gamin me demandait de dessiner un mouton, je crois que je saurais, du moins j'essaierais, et j'en prendrais le temps... le temps, c'est relatif, comme dirait Einstein !

Que le dessin d'un mouton ne traverse plus l'esprit des enfants, d'accord, mais tous les adultes d'aujourd'hui ont d'abord été des enfants non ? Peu d'entre nous s'en souviennent ... L'époque n'est plus au dessin, notamment de mouton, surtout s'il est noir ou à cinq pattes !

Que sont nos jeunes devenus ? (Ours-Jean CAPOROSI)

La question ne mériterait-elle pas d'être posée ? Où êtes-vous jeunes gens ? On ne vous voit nulle part dans la vie communale. Pourtant, à ce jour, vous êtes, sur la liste électorale de Valle di Rustinu, 24 né(e)s en/ou après 1990. Bien sûr que la politique n'est pas la priorité de la jeunesse, on a tous été jeunes ! Mais est-ce de la politique que de s'investir dans une activité municipale dans une commune telle que la notre ?

Aucun jeune de moins de 30 ans sur les 22 candidats aux dernières élections municipales ! Est-ce normal ? Il fut un temps où l'on trouvait des jeunes au conseil municipal, il y avait même un Comité des Fêtes à Valle di Rustinu, uniquement composé de jeunes, qui réussit l'exploit (et à quel prix !) de faire venir le célèbre groupe (éphémère) « Comanchero », que les moins de 30 ans ne peuvent pas connaître ! L'été, Valle était *paese in*

fiesta ! C'était dans les années 1980... et il n'y avait pas internet ni les réseaux sociaux. Et puis cette génération a vieilli, les suivantes n'ont pas pris le relai, laissant paradoxalement l'avenir communal aux plus anciens... et c'est ainsi que quelques-uns de cette époque se retrouvent aujourd'hui au conseil municipal avec 40 années (au moins !) de plus... La moyenne d'âge du conseil est actuellement de 59 ans, le plus jeune élu en ayant 39 ... Autre anomalie, mais cela mérite sans doute un autre débat, il n'y a aucune femme conseillère bien que 7 d'entre elles aient été candidates (bonjour la misogynie !) ... In fine, notre conseil municipal se retrouve sans jeunes et sans femmes, ce qui, d'une part, n'est aucunement représentatif de la population, et d'autre part, m'aura donné l'occasion d'écrire ce petit article !

les tournesols (Ours-Jean CAPOROSI)

En 1987, un magnat japonais de l'assurance achète le tableau de Vincent Van Gogh « Les Tournesols » pour 41 millions d'euros lors d'une vente aux enchères chez Christie's à Londres, prix qui constitue à l'époque un record pour une œuvre du peintre. Achat qui a fait écrire à Jean Ferrat une chanson, « Les Tournesols », en 1991, dans laquelle il s'insurge contre la somme mirobolante de cet achat, et pense à la misère absolue dans laquelle a vécu Van Gogh, et dont voici la conclusion :

*Mais dans un coffre climatisé,
Au pays du Soleil-Levant,
Tes tournesols à l'air penché
Dorment dans leur prison d'argent.
Leurs têtes à jamais figées,
Ne verront plus les soirs d'errance,
Le soleil fauve se coucher
Sur la campagne de Provence...*

Je dis la paix pâle et soudaine
Comme un bonheur longtemps rêvé
Un bonheur qu'on croit à peine
Avoir trouvé...

Je dis la paix comme une femme
J'ouvrais la porte et tout à coup
Ses deux bras autour de mon âme
Et de mon cou...

Je dis la paix cette fenêtre
Qui battit l'air un beau matin
Et le monde ne semblait être
Qu'odeur du thym...

Je dis la paix pour la lumière
À tes pas dans cette saison
Comme une chose coutumière
À la maison...

Je dis la paix pour les étoiles
Pour toutes les heures du jour
Aux tuiles des toits et pour toi
L'Ombre et l'amour...

Je dis la paix aux jeux d'enfance
On court on saute on crie on rit
On perd le fil de ce qu'on pense
Dans la prairie...

Je dis la paix mais c'est étrange
Ce sentiment de peur que j'ai
C'est mon cœur même qui change
Léger léger...

C'est la paix qui force le crime
À s'agenouiller dans l'aveu
Et qui crie avec les victimes
"Cessez le feu!"

(Louis Aragon, extrait de « Poème sur la paix », 1954)

un p'tit coin de paradis...

un jardin d'acclimatation pédagogique sur la commune (Michaël COMTE)



Passionné de botanique, une graine a germé dans mon esprit : l'idée d'un jardin d'acclimatation de végétaux de tous les continents non atteints par la bactérie phytopathogène « *Xylella fastidiosa* », afin de montrer le potentiel que peut offrir la Corse qui possède une multitude de microclimats et des sols très diversifiés, offrant ainsi de nombreuses possibilités. Un exemple parmi tant d'autres, l'introduction sur l'île de monocotylédones (graminées, bananiers, palmiers...), qui, outre leurs côtés ornementaux, pourraient être cultivées comme plantes fourragères par les éleveurs des bovins, ovins, caprins et autres. Cela permettrait un gain financier non négligeable et une réduction importante de l'empreinte carbone (suppression du transport routier et maritime du fourrage issu du continent). Autre exemple, l'introduction de plusieurs pseudo-gazons adaptés à la région, résistant au froid et à la chaleur et très économes en eau, qui remplaceraient les gazons classiques dont on connaît les difficultés d'adaptation.

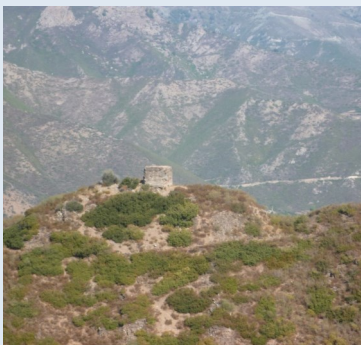
Pour toutes ces raisons j'ai commencé, à Campu Rossu, la création d'un espace pédagogique ouvert à tous, sur rendez-vous (**07 88 60 29 31**), dans la limite de 5 personnes à la fois afin de respecter le caractère sauvage authentique du lieu (faune, flore spontanée très riche). Cet espace pourra être locatif pour tous évènementiels. En cours également, sur le même site, la création d'une pépinière qui proposera une gamme de végétaux adaptés à la région (flore spontanée, plantes typiquement méditerranéennes issues d'autres régions que la Corse, ou plantes subtropicales humides, steppiques ou désertiques issues d'autres continents).

L'homme peut avoir une influence positive sur son environnement naturel, tels la protection de la nature et son embellissement, lorsque le jardin devient une œuvre d'art.



anniversaire

création du blason de la commune (Ours-Jean CAPOROSI)



Il y a 10 ans était imaginé par votre serviteur le blason (ou le logo comme on dit aujourd'hui) de la commune. Celui-ci fait apparaître la tour Pisane « U Castellu a Scolca » au sommet de sa crête, ainsi que le symbole figurant sur le tympan du baptistère de San Ghjuvan Battista, à Riscamone, à savoir un serpent se mordant la queue et un épi de blé (photos ci-dessus), mêlant ainsi histoire, religion et symbolisme.

Pour les spécialistes et les amateurs éclairés, sa description en termes héraldiques pourrait être la suivante : *D'azur à la tour d'or maçonnée de sable, surmontant une colline de sinople, au chef de gueule, chargé d'un serpent d'or se mordant la queue et d'un épi de blé du même, sis sous le premier.*

peines et joies



Décès: Depuis le début de l'année **2021**, nous avons eu à déplorer les décès de :
Annick Rovillo, née **LE GOFF**, de **Casa Pitti**, le **14 Février** (à **Cagnes-sur-Mer**)
Marie-Géromine AMBROSI, née **ACQUAVIVA**, dite **Lola**, de **Grate**, le **4 Mars** (à **L'Isula**),
Catherine BERNARDI, née **SANTINI**, de **Terlaghja**, le **18 Mars**,
Marie-Françoise MARIANI, née **GIOVANNONI**, de **Grate**, le **26 Avril** (à **Lecci**).

U Riscamunincu présente ses sincères condoléances aux familles et amis des disparues, ainsi qu'à **Jean-Pierre GASPARI**, employé communal, frappé par le décès de son frère **Ange**, survenu le **13 Mai** à **Petralba**.



Carnet rose: C'est avec joie que nous apprenons l'arrivée de **Anna-Livia**, née au foyer de **Julien** et **Lauriane PRIME**, fille de **Marie-Laure** et **Jean-Pascal BRACCINI**.
Bienvenue et longue vie à **Anna-Livia**, et toutes nos félicitations aux heureux parents et grands-parents.

Nous espérons votre indulgence pour toute omission ou erreur involontaires de notre part.

informations utiles



Je vois J'entends Je parle

Vous voulez en savoir plus sur votre commune ? Son actualité ? Son patrimoine bâti ? Ses activités culturelles ?
Tout savoir sur vos démarches administratives ? La météo ? Rien de plus simple :
Allez sur le site <http://www.valledirostino.com>
ou sur la page facebook <https://www.facebook.com/valledirostino> !!



COMMUNAUTE de COMMUNES PASQUALE PAOLI

Les encombrants (déchets électriques et électroniques, meubles, ferrailles, appareils électroménagers, sauf les cartons) sont collectés sur la commune **tous les premiers jeudis du mois**.
Si vous avez besoin de ce service, il vous suffit de prévenir la CCPP (**04 95 32 34 08**) ou la mairie quelques jours avant la date de ramassage prévue.



Notre **réserve communale** de sécurité civile est à renouveler. Cette réserve est chargée d'apporter son concours dans les situations de crise grave. Tout habitant de la commune a vocation à pouvoir y être intégré, sur la base du bénévolat.
Il suffit pour cela de signer un acte d'engagement pour une année.
Si vous êtes intéressés, vous pouvez prendre contact avec la mairie.



COMMENT se débarrasser des masques anti-COVID19 ?

La bonne solution pour un particulier est de placer son masque usagé à l'intérieur d'un sac poubelle hermétique avant de le mettre dans un conteneur destiné à la récolte des ordures ménagères non recyclables (bac gris). Une personne ayant été contaminée par la COVID19 doit envelopper son masque utilisé au sein de sacs de poubelles doublés et isoler le déchet pendant au moins 24 heures avant de le jeter dans le bac à ordures résiduelles (bac gris).



Le comité de rédaction vous propose de participer à la vie du journal par l'envoi de textes dans les domaines qu'ils souhaitent aborder (dans le respect de chacun et hors toutes polémiques sulfureuses ou attaques personnelles). Les textes doivent être adressés à la mairie (mairie-valledirostino@wanadoo.fr) ou à Ours-Jean CAPOROSI (ours-jean.caporossi@orange.fr)



Mairie de VALLE di ROSTINO

20235 VALLE DI ROSTINO (04 95 38 70 54)



mairie-valledirostino@wanadoo.fr



<http://www.valledirostino.com>

Permanence des Elus (Maire ou Adjoints) tous les vendredis après-midi

En cas d'urgence:

Vous pouvez joindre:

Le Maire au 06 83 79 88 55

Le 1er Adjoint au 06 79 40 61 16

Le 2ème Adjoint au 06 08 60 19 29